

Le numérique terrestre a-t-il un avenir en Suisse?

Frédéric Riehl

Avocat, vice-directeur de l'Office fédéral de la communication, Bienne

Quand on évoque le futur glorieux de l'audiovisuel, on parle beaucoup de numérique, que ce soit pour le satellite, le câble ou le terrestre. C'est sur ce dernier que se focalise le débat depuis quelque temps (DVB-T, Digital Video Broadcasting Terrestrial).

Qui se lancera en premier, en Suisse? Si on considère la force respective des divers diffuseurs sur le marché, il est probable que le DVB-T se développera d'abord à travers la radiodiffusion publique et les radiodiffuseurs étrangers. La SSR, du fait de son importance et des moyens nécessaires, sera amenée à jouer un rôle de locomotive, comme c'est le cas actuellement dans l'introduction du DAB. Il faudra cependant veiller à ne pas conférer au radiodiffuseur public une position dominante dans le développement du DVB-T.

Une technique vraiment utile?

La Suisse connaît un degré de pénétration du câble très élevé (95%). De ce fait, on peut se demander quels avantages apporterait le développement de la radiodiffusion terrestre numérique. La réception par satellite a également su trouver sa place auprès de certaines catégories de population, même si elle est moins développée qu'ailleurs. Les réseaux de télévision terrestre ont-ils encore un avenir, dans un tel paysage? Il est permis de se poser la question. Toutefois, il faut prendre en compte les 5 % de personnes non desservies par le câble et les 15% de la population raccordée à des réseaux câblés qui n'offrent qu'une quinzaine de fréquences et qui sont techniquement dépassés. De plus, il faut souligner qu'il peut exister un marché intéressant pour les services additionnels (tendant à l'interactivité) qu'apporte le DVB-T. Ce sont là des arguments en faveur du DVB-T en tant qu'infrastructure de transmission alternative au câble et au satellite.

Un des avantages liés au DVB-T est qu'il permet au consommateur de regarder la télévision où il veut. Mais la construction d'un réseau DVB-T pour une réception mobile est plus complexe, donc plus coûteuse. Qui paiera? Pour couvrir tout le territoire suisse en réception fixe analogique, il faut compter environ 2000 émetteurs. Pour le numérique, ce chiffre ne serait certainement pas inférieur. Le facteur coût pèsera lourd dans le développement du DVB-T. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'on se limitera vraisemblablement en Suisse à la réception portable, c'est-à-dire à la portabilité dans l'habitation.

Dans un pays à quatre langues et avec une topographie assez tourmentée, doit-on encore privilégier la télévision au niveau national, voire des régions linguistiques ou doit-on pousser le développement des télévisions locales du numérique terrestre? Là aussi, le coût ne sera pas identique selon la solution choisie. Les TV locales pourront-elles financer leur accès au DVB-T? Le choix sera difficile à faire car on ne peut imaginer d'emblée une aide financière élargie pour la mise en place du DVB-T.

Certains radiodiffuseurs soutiennent qu'ils n'ont pas les moyens de financer l'implantation d'un nouveau réseau qui ne leur apportera pas de nouveaux téléspectateurs de manière substantielle. Les nouveaux arrivés trouvent le câble et le satellite meilleur marché. Certaines voix s'élèvent pour demander que la redevance «télévision» soutienne le financement du réseau DVB-T. Mais si on les suivait, ne fausserait-on pas la concurrence par rapport au câble et au satellite? Que diraient les exploitants des réseaux câblés et de satellite? On pourrait aussi songer à faire financer le réseau DVB-T par ceux qui vont bénéficier des fréquences qui seront libérées, c'est-à-dire les opérateurs de services

Zusammenfassung:
Die Diskussion über die Entwicklung des digitalen terrestrischen Fernsehens ist in Europa in vollem Gange. Für die Schweiz, wo das Kabelnetz sehr dicht ist, stellt sich die Frage der Nutzung dieser Dienstleistung. Aus Kostengründen wird man sich wahrscheinlich auf den mobilen Empfang beschränken. Aber auch dann ist die Frage der Finanzierung noch nicht restlos geklärt. Die Verwendung von Radio- und Fernsehempfangsgebühren würde sich wettbewerbsverfälschend auswirken. Die SRG wird eine treibende Kraft bei der Einführung von DVB-T darstellen. In einer ersten Phase wird sich die Einführung von DVB-T negativ auf die Minderheitsprogramme der Sprachregionen auswirken. Die Schweiz hat ein grosses Interesse an einer paneuropäischen Annäherung. Eine DVB-Plattform soll die Nachfrage in der Schweiz evaluieren und dem BAKOM erlauben, einen Frequenzplan auszuarbeiten.

Résumé: *Le débat sur le développement de la télévision numérique terrestre est ouvert en Europe. Pour la Suisse, pays très câblé, la question de l'utilité d'un tel service se pose. Sans doute la SSR se sentira-t-elle appelée à aller de l'avant. Pour des raisons de coûts, on se limitera probablement à la réception portable. Mais la question du financement n'est pas résolue pour autant. L'utilisation d'une part de la redondance radio-TV fausserait la concurrence. Dans un premier temps, l'introduction du DVB-T ne pourra se faire qu'au détriment des programmes minoritaires dans les régions linguistiques. La Suisse a un grand intérêt à une approche paneuropéenne. Une plate-forme DVB va être créée pour évaluer les besoins en Suisse et permettre à l'OFCOM d'établir un plan de fréquences.*

de télécommunications mobiles. La solution ne sera pas facile à trouver.

Menace sur les programmes minoritaires

Un point à élucider est la question de la licence du multiplexeur, c'est-à-dire celui qui assemble les programmes et les fait transmettre. L'octroi d'une licence indépendante de celle attribuée au radiodiffuseur est préférable, car elle évite une confusion des rôles et un risque de position dominante. Afin d'éviter toute discrimination, on pourrait s'acheminer vers une solution qui exclut que tout organisme de radiodiffusion ait des intérêts importants dans les opérateurs qui ont obtenu une licence de multiplexeur. Ou bien, à l'opposé, on pourrait prévoir une seule société qui exploite le multiplexeur et dans laquelle tous les radiodiffuseurs sont actionnaires.

La transmission en DVB-T utilise les mêmes canaux que l'analogique. Etant donné que l'on ne pourra pas en Suisse trouver de nouvelles fréquences, nous serons contraints de faire de la place sur le spectre actuel et de libérer des canaux pour le DVB-T transmettant actuellement en analogique. C'est un point délicat car dans cette phase transitoire, l'on devra réduire l'offre des programmes transmis par voie terrestre. La solution qui pourrait être retenue consisterait à réduire le nombre de programmes minoritaires dans les régions linguistiques, par exemple la télévision alémanique en Suisse romande. Cette action peu populaire serait cependant de portée limitée vu le degré élevé de foyers suisses raccordés au câble. Par ailleurs, on devrait offrir un récepteur satellite aux personnes qui n'ont pas le câble.

Il y a bien d'autres questions à résoudre: quelle attitude doit prendre l'autorité de régulation vis-à-vis de l'application multimédia des systèmes de radiodiffusion numérique, notamment terrestre? Doit-on autoriser n'importe quel service de té-

lécommunications sur ces fréquences numériques terrestres quitte à prendre le risque que l'aspect radiodiffusion sur ces fréquences devienne mineur? Quelles sont les chances que l'on peut accorder à un système de radiodiffusion interactif? Quelle influence un tel système interactif peut avoir sur le prix du spectre que les opérateurs sont prêts à payer? Quelle influence aussi peuvent avoir ces systèmes interactifs sur la planification des fréquences?

Vers une solution européenne

Toutes ces questions ouvrent la possibilité à diverses variantes. Toutefois, la Suisse ne saurait s'orienter vers une solution isolée. Il est important que nous adoptions les voies prises par nos voisins ou que celle que nous choisissons soit compatible. Il serait problématique d'avoir des solutions spécifiques à chaque région linguistique de notre pays du fait des choix différents effectués par chacun des grands pays européens. Cela irait à l'encontre de notre cohésion nationale. Pour cette raison, nous devons travailler avec les Européens. La Suisse a un atout non négligeable dans la discussion: une seule autorité, à savoir l'OFCOM, qui s'occupe de la gestion du spectre, des services de télécommunications et de la radiodiffusion.

Une plate-forme DVB va être mise sur pied prochainement, afin d'établir un dialogue entre les entreprises et les organisations intéressées ainsi que l'OFCOM. Elle évaluera notamment les besoins nationaux en matière de réception mobile, portable et stationnaire du DVB-T et les possibilités de dessertes régionales. Ses réflexions devraient permettre à l'OFCOM d'établir un plan de fréquences pour le DVB-T et à la Suisse d'apporter une contribution concrète dans la discussion qui ne manquera pas d'avoir lieu dans une prochaine conférence sur la planification des fréquences du DVB terrestre en Europe. ■

Les opinions émises dans le présent article n'engagent que leur auteur.